ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2024 - (N° 1285)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF5

présenté par M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Rassemblement National vise à supprimer cet article 3 qui présente des comptes que nous ne saurions valider.

Le compte de résultat 2024 reflète l'effondrement de notre situation financière : hausse explosive des charges de fonctionnement (+19,1 milliards d'euros), envolée des dépenses de personnel (+10,8 milliards), et dégradation de la situation nette de l'État de 118,7 milliards d'euros.

Ces chiffres traduisent un échec patent de la stratégie budgétaire gouvernementale. Le redressement des finances publiques reste un mirage, tandis que les engagements hors bilan atteignent des niveaux alarmants. Ce bilan ne mérite qu'un rejet ferme.